



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### politique familiale

Question écrite n° 3493

#### Texte de la question

M. Eric Doligé souhaite appeler l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'intérêt de conserver l'actuel dispositif fiscal en faveur des emplois familiaux. Depuis l'instauration d'une réduction d'impôt en faveur des particuliers employeurs en combinaison avec la mise en place du chèque emploi service, près de 400 000 emplois ont été créés ; plusieurs centaines de milliers d'employés de maison ont été déclarés, engendrant ainsi de sensibles recettes pour les organismes sociaux. Aussi, en souhaitant réduire ces avantages fiscaux pour des raisons de coût budgétaire, ne risque-t-on pas de susciter le retour à des emplois non déclarés et même d'entraîner des licenciements massifs ? Le coût pour la sécurité sociale ne sera-t-il pas plus élevé que les économies budgétaires prévues ? Compte tenu de ces incidences, il lui demande instamment de ne pas remettre en cause ces mesures incitatives.

#### Texte de la réponse

Depuis 1992, le nombre d'employeurs à domicile, et donc d'emplois familiaux nouvellement déclarés, a considérablement augmenté, puisqu'il a franchi la barre du million, soit une progression de plus de 500 000 en 5 ans. Le plafond de l'assiette de la réduction d'impôt de 50 % accordée aux employeurs à domicile a été ramené de 90 000 francs à 45 000 francs par an, par la loi de finances pour 1998. Cette disposition ne devrait pas avoir d'effet réducteur vis-à-vis de ces emplois, dans la mesure où restera inchangée la situation de plus de 95 % des bénéficiaires de cette réduction d'impôts. Le développement des activités de services à domicile, mais également hors du domicile, est une des préoccupations actuelles du Gouvernement. Une mission d'étude sur les aides aux emplois à domicile a été confiée par la ministre de l'emploi et de la solidarité à Mme Hespel, inspecteur général des finances, et M. Thierry, inspecteur général des affaires sociales. Ce rapport devrait être remis dans les prochains jours.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Doligé](#)

**Circonscription :** Loiret (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3493

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 septembre 1997, page 3048

**Réponse publiée le :** 27 juillet 1998, page 4143